

Avignon : harcelée, Esther devra changer de lycée



Vivant un enfer depuis la rentrée, Esther est sortie de son silence.

/ PH. ANGE ESPOSITO

Depuis deux ans, Esther (*) est inscrite au lycée Aubanel d'Avignon. Si sa classe de seconde s'est bien déroulée, depuis la rentrée de septembre, elle semble vivre un véritable enfer. Sa première paraît compromise. Elle n'est plus scolarisée et devra changer d'établissement après les vacances scolaires d'hiver. "Au mois de septembre, j'ai senti que le courant passait mal avec une fille nouvellement arrivée dans l'établissement."

D'un naturel plutôt calme, Esther a essayé de composer. "J'ai fait comme si, limitant mes relations au strict nécessaire, en essayant de tempérer, de rester naturelle. Puis, un jour, comme nous allons souvent au Maroc avec mes parents, elle m'a demandé si j'étais musulmane." À la question, Esther a répondu qu'elle était juive. À partir de ce jour, la situation est devenue invivable. "À quelques rares exceptions près, elle a ligué tous les élèves contre moi. Petit à petit, ils se sont éloignés, ils m'ont complètement isolée."

Messages à caractère antisémite sur Facebook

Puis les rires moqueurs, les réflexions ont commencé à fuser. "Des critiques sur mon physique, sur ma manière de m'habiller, des mots que je n'ose répéter..." Esther s'est dit que ces agressions verbales allaient passer. Elle a donc gardé cette affaire secrète, avant de craquer et d'en parler à sa mère, Léa. "Nous avons fait part de cette situation lors d'une réunion parents-professeurs avant les vacances de Noël. Nous pensions que cela suffirait", se souvient Léa.

Las. Le 7 janvier, Esther découvre sur Facebook une quinzaine de commentaires qui la concernent : un flot d'insultes, de menaces, d'injures et des messages à caractère antisémite sont publiés. "Je me suis mise à trembler, à pleurer. Mille personnes peuvent lire ces choses. Ça m'a brisée, détruite. Avec ma mère, nous sommes allées voir le proviseur. Mais il semble que ces propos n'entrent pas dans le cadre scolaire..." Aussi, Esther et sa mère ont déposé plainte. Rapidement, tout le lycée a été informé de la démarche. Et

l'ambiance s'est encore dégradée. "Ma fille était terrorisée, elle avait peur qu'on l'attende à la sortie. Nous avons alors fait appel à l'Équipe mobile académique de sécurité (Emas) pour qu'elle prenne les choses en main", raconte Léa. Des représentants de l'Emas sont intervenus dans la classe pour sensibiliser sur le harcèlement. "Ça n'a rien changé, poursuit Esther. Jusqu'au jour où on m'a demandé de ne pas venir au lycée par crainte de représailles..."

Tombée en dépression

La situation se dégradant tous les jours un peu plus, il a été proposé à Esther de changer d'établissement, "pour sa sécurité m'a-t-on expliqué, précise Léa. Je ne comprends pas pourquoi ma fille doit aller ailleurs, pourquoi ce harcèlement n'est pas réprimandé, pourquoi c'est elle, victime, qui doit s'effacer. Aujourd'hui, elle n'est plus scolarisée. Elle doit passer son bac de français à la fin de l'année. Dans quelles conditions ? C'est une année de perdue", s'indigne encore la maman. Esther est en pleine dépression. Elle ne mange plus, ne dort plus. Pour qu'elle ne perde pas le fil de sa scolarité, ses cours devaient lui être envoyés par e-mail. Pour l'heure, rien, sinon un rendez-vous chez le psychiatre et une fragilité grandissante chez cette gamine de 16 ans, qui a du mal à relativiser : "Je n'en peux plus. Je n'ai pas honte d'être juive, je ne porte aucun signe ostentatoire, aucune médaille, aucune étoile."

Reste maintenant que le lycée lui adresse un certificat de radiation, et qu'elle puisse enfin retrouver toute sa sérénité.

Philippe MÉRON

(*) Pour préserver l'anonymat, les prénoms ont été changés.

ENVIRONNEMENT

Critiquées, les agences de l'eau sur la sellette

Les agences de l'eau, chargées de collecter les redevances auprès des utilisateurs, sont sur la sellette, accusées de négliger le principe pollueur-payeur en taxant trop faiblement les agriculteurs et les industriels au détriment des particuliers. "Plus on pollue l'eau, moins on est taxé", a accusé hier *Le Parisien*, qui dévoile les grandes lignes du chapitre que la Cour des comptes consacre à ce sujet. "En 2013, 87% des redevances étaient payées par les particuliers contre 6% pour les agriculteurs et 7% pour l'industrie", ajoute *Le Parisien*. Pourtant, "la très grande majorité" de la pollution "est d'origine agricole", rappelle l'association UFC-Que Choisir.

LITTÉRATURE

Houellebecq numéro un des ventes dans trois pays

Le roman de Michel Houellebecq, *Soumission*, caracole en tête des ventes depuis sa sortie en France le 7 janvier, le jour de la tuerie de Charlie Hebdo, mais aussi en Allemagne et en Italie où il est paru mi-janvier. "Être en tête des ventes dans trois pays européens en même temps, c'est du jamais vu de mémoire d'éditeur", a confié hier Flammarion, son éditeur français. Accusé d'islamophobie par certains de ses détracteurs, le roman, qui a suscité une vive polémique en France, décrit une France islamisée en 2022 après l'élection à la présidentielle du chef d'un parti musulman.

Dix ans après, quel bilan pour la loi sur le handicap ?

De nombreuses mesures d'accessibilité ne sont toujours pas respectées

À l'initiative du "collectif pour une France accessible", des manifestations sont organisées aujourd'hui dans plusieurs villes, comme Marseille ou Gap. Et les manifestants seront des personnes handicapées très en colère ! Dix ans après la loi "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", censée leur faciliter la vie, nombre de leurs revendications demeurent insatisfaites.

La loi du 11 février 2005 entendait rendre l'ensemble des lieux et transports publics accessibles à tous dans un délai de 10 ans. Elle devait favoriser l'intégration scolaire et l'insertion professionnelle et créer les maisons départementales des personnes handicapées, guichet unique pour toutes les démarches.

Une vraie citoyenneté pour les handicapés

"La loi a eu un gros point positif", commence Marc Vigouroux, directeur général de La Chrysalide à Marseille, s'occupant de l'accompagnement des personnes handicapées mentales, "elle a marqué la notion d'une véritable citoyenneté des handicapés. Avec une prise de conscience et un accès à toutes les prestations. Le point négatif ? Une prise en compte des situations particulières de plus en plus défilante. Il y a eu, certes, le resserrement des financements publics, mais le fait que 6 000 personnes soient obligées d'aller se soigner en Belgique indique le gros malaise actuel."



Dix ans après la loi sur le handicap, de nombreux arrêts de bus ne respectent toujours pas les conditions d'accessibilité requises pour les personnes handicapées.

/ PHOTO LP

Dix ans après, à l'image des délais supplémentaires allant de 3 à 9 ans accordés par l'État pour rendre les établissements recevant du public (ERP) et les transports accessibles à tous, le laxisme est criant pour faire appliquer la loi. "Les dérogations permettent aux ERP des cumuls de reports pouvant aller jusqu'à 2030 !", poursuit David Laboucarie, porte-parole de l'association des paralysés de France à Marseille. Il y a la faiblesse des amendes pour ceux qui ne sont pas aux normes. Alors que la loi était très coercitive

sur ce plan en remettant en cause la politique des transports publics avec des arrêts de bus accessibles à tous. Depuis ? L'obligation a disparu !"

À 11 heures, ce matin, dix associations représentant des personnes handicapées physiques et déficientes mentales se donnent rendez-vous sous l'ombrière du Vieux-Port pour sensibiliser le grand public. Le but est d'interpeller les parlementaires afin qu'ils ne ratifient pas l'ordonnance du 27 septembre dernier permettant encore à plusieurs catégo-

ries d'ERP (il y en a 5 en tout) de gagner du temps afin de se mettre aux normes. Aujourd'hui, seulement 40% des ERP sont accessibles aux personnes handicapées ! Un laxisme de l'État se retrouvant aussi dans l'accès au travail. De nombreuses entreprises préférant continuer de payer des amendes plutôt que d'employer 6% de personnes handicapées, comme exigé par la loi. Avec un taux de 22%, le chômage est deux fois plus élevé chez les personnes handicapées par rapport aux personnes valides... B.A.

LE TÉMOIGNAGE de Ludovic, personne handicapée physique de naissance travaillant à Marseille

"L'accessibilité aux lieux publics n'est pas respectée"

Né avec un handicap moteur en raison d'une maladie, Ludovic, bientôt 44 ans, a toujours eu des difficultés pour marcher mais a toujours pu se déplacer sans fauteuil roulant. Il conduit une voiture automatique depuis ses 18 ans. Exerçant dans le 8^e à Marseille, il est bien placé pour réagir à l'application de cette dernière loi sur le handicap. "Tout d'abord, j'ai l'impression de revivre le même scénario à chaque fois, commente-t-il. A savoir qu'on rajoute toujours des années et des années afin que tout le monde puisse se mettre aux normes par rap-

port à la date fixée au départ dans la loi. Il y a eu celle de 1975, puis la dernière, et rien n'a vraiment changé ou pas grand-chose. Dans la dernière, il était décidé que les bus devaient être accessibles à tous. À Marseille, c'est loin d'être le cas ! J'ai la chance de pouvoir me déplacer en voiture et je peux dire qu'une fois sur deux, les places réservées aux personnes handicapées sont prises par des gens valides ! Plusieurs possèdent le macaron pour le faire alors qu'ils ne présentent pas de handicap quand je les vois... De plus, je me prends souvent des ré-

flexions désobligeantes ! J'ai la chance de pouvoir me déplacer sans fauteuil roulant. Je peux vous dire que ceux qui ne sont pas dans cette situation vivent un cauchemar, au regard de l'état dégradé des routes et surtout des trottoirs..." Il conclut : "Même en voiture, l'accessibilité aux commerces et lieux publics n'est pas respectée. Ils manquent des places à proximité un peu partout." La meilleure chose serait peut-être que les élus en charge de ces questions testent, l'espace d'une journée, la vie d'une personne handicapée. B.A.

Bras de fer autour d'un nouveau traitement contre l'hépatite C

Médecins du Monde (MdM) a engagé, hier, un bras de fer avec le laboratoire américain Gilead pour contester le prix exorbitant du traitement novateur sofosbuvir contre l'hépatite C et l'inciter à accepter des génériques, une première selon l'ONG. MdM a déposé un "mémoire d'opposition au brevet" protégeant le sofosbuvir (nom commercial Sovaldi), auprès de l'Office européen des brevets, organisme basé à Munich qui délivre et protège les brevets industriels dans 40 pays européens.

Le but de l'ONG est de permettre la production de versions génériques bon marché en Europe de ce traitement efficace et sans effet secondaire, mais vendu en France au prix de 41 000 euros pour la cure standard de 12 semaines. MdM affirme être la première ONG médicale en Europe à se lancer dans une telle croisade pour "améliorer l'accès des patients à un médicament". Elle s'attend à une bataille juridique d'un an ou deux mais se déclare

"confiante sur le rapport de force". "On a des éléments objectifs pour remettre en question ce monopole", déclare Jean-François Corty, directeur des opérations France de MdM.

22 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Selon l'Office européen des brevets, dans 29% des cas, une procédure d'opposition conduit à l'annulation du brevet et dans 40% à sa modification (chiffres 2013). Gilead avait justifié en 2014 le prix de son médicament en soulignant qu'il offrait une "thérapie courte" capable de soigner définitivement alors que les traitements classiques, moins efficaces, étaient administrés sur le "long terme".

Porté "principalement" par les ventes de Sovaldi, Gilead Sciences a multiplié par deux son chiffre d'affaires en 2014, à 22 milliards d'euros, et par quatre son bénéfice net, à près de 11 mds d'euros. MdM dénonce le coût faramineux de ce médicament

pour les systèmes publics de couverture sociale en Europe.

"Un prix aussi important va déstabiliser le système de santé déjà mis en difficulté par le contexte économique et va impliquer une forme de rationnement", souligne M. Corty. Au prix actuel du sofosbuvir, soigner tous les patients qui en auraient besoin en France coûterait plus de 5 milliards d'euros, soit 20% du budget consacré par la Sécurité sociale aux médicaments, selon les calculs de MdM.

MdM estime que "Gilead abuse de son brevet pour exiger des prix insoutenables pour les systèmes de santé" alors que cette molécule, "fruit de travaux de nombreux chercheurs publics et privés, n'est pas suffisamment innovante pour mériter un brevet". "La question que l'on soulève va au-delà du simple sofosbuvir. C'est celle des coûts des médicaments et de l'utilisation abusive du système des brevets", explique l'ONG.

Un autotest de fertilité pour homme en pharmacie

Le premier autotest rapide de fertilité masculine, SpermCheck, "à réaliser chez soi en toute intimité", est arrivé dans les pharmacies, selon son distributeur en France. "Cet autotest n'est pas là pour remplacer le spermogramme (analyse du sperme en laboratoire)", souligne le Dr Noémie Celton (Amiens) qui le présente plutôt "comme un outil de sensibilisation" des hommes. Ces derniers sont en effet en cause une fois sur deux dans l'infertilité du couple.

Le test, le SpermCheck Fertilité, déjà vendu en Grande-Bretagne et aux États-Unis, donne un résultat en dix minutes, indique Fabien Larue, directeur de la société AAZ, distributeur du produit. Il prévoit par ailleurs de le commercialiser "courant 2015 en Afrique francophone et au Maghreb". L'autotest - qui coûte entre 35 et 39 euros (non remboursés) - "est fiable à 98%", assure M. Larue.